

Décision

Générale

colonial

Décision n° 233 nommant une Commission chargée de procéder à l'adjudication du fermage du marché couvert.

n° 233

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
1 août 1906

Numéro JO
n° 118 du 01/09/1906

Date du numéro
1 septembre 1906

TEXTE INTÉGRAL

une Commission composée de : MM. Le Secrétaire Général, Président Senelle, Chef du Service des Douanes: Faivre, Commissaire de police : Rizzo, Chef du Service des Travaux Publics, ps 1. ; Séré, Commis des Affaires Indigènes, Secrétaire ; se réunira le 7 août 1906 pour procéder à l'adjudication du fermage du marché couvert.